Je crois que j'ai une fouine dans mon grenier

La fouine

Longueur du corps : de 35 à 50 cm
Pelage dense, de couleur brun-gris foncé, une bavette blanche s'étend sur les pattes avant
Queue touffue.
Contrairement à la martre des pins, forestière, qui lui ressemble beaucoup, la fouine fréquente davantage les lieux anthropisés, habités par l'homme. On la trouve tantôt dans les bâtiments des villages de campagne, tantôt en pleine ville où elle met à profit les parcs et jardins des quartiers résidentiels, voire les chantiers de construction.
Ses gîtes peuvent se trouver dans un tas de bois, un terrier, un arbre ou dans des meules de paille. Elle en occupera plusieurs au cours d'une année et changera régulièrement, surtout à la fin de l'été. Elle s'adapte en outre à tout type d'habitat humain thermiquement favorable à son établissement, tels que les greniers, les étables, etc.

Empreintes (3 cm de longueur)

Nocturne, elle reste discrète et peu visible, excepté pendant le rut où ses cris et les poursuites peuvent être entendues. Dans les semaines qui suivent la mise bas, la femelle s'absente de plus en plus longtemps pour aller chasser. La fouine est omnivore et opportuniste. En fonction de son habitat (ville, campagne) et du type de ressource exploitable, elle aura un régime alimentaire différent. Il est toutefois principalement composé de fruits sauvages, de petits mammifères (rongeurs) et de mollusques.

A défaut de toits de chaume, de tas de foin ou de paille, la fouine s'installe très volontiers dans l'isolation des habitations modernes, laine de verre, laine de roche, ou polystyrène — ou parfois simplement dans le grenier. On signale sa présence même en pleine ville.

Comment être sûr que l'on a affaire à une fouine ?

Pour différencier sa présence la nuit, dans le grenier, de celle des lérots, loirs ou autres rongeurs, on peut se fier à sa propre oreille : quand une fouine se déplace, souvent en courant, et qu'elle gratte, on entend un animal de la corpulence et de la force d'un chat.
De même, ses crottes sont à peu près de la taille de celles du chat (1,2 cm de diamètre sur 8 – 10 cm de long), mais torsadées et souvent regroupées en "crottoirs ". Elles contiennent presque toujours quantité de poils de rongeurs qu'elle chasse, mais aussi très fréquemment, quand c'est la saison, des noyaux de cerises et d'autres fruits.

Utile, protégée ou nuisible ?

Rappelons d'abord que la fouine est extrêmement utile en chassant de nombreux rongeurs dont l'homme cherche à se débarrasser (rats et souris notamment) ... La fouine consomme bon nombre de petits mammifères et empêche ainsi leur pénétration et leur prolifération dans la zone qu'elle occupe, plus efficacement qu'un chat ou un chien.
Les animaux domestiques en revanche (poules, pigeons…) ne subissent de dommages qu'exceptionnellement.
La fouine occupe plusieurs gîtes, elle peut donc ne rester que quelques jours, si le gîte ne lui convient plus en termes de nourriture, de température et de pression.
Les bruits qu'elle peut engendrer sont occasionnels et dépendants de la période d'activité.
La fouine a vu ses possibilités de trouver un gîte convenable (arbre creux, bâtiments désaffectés...) se raréfier d'années en années, la contraignant à se rendre de plus en plus près des habitations pour accomplir son cycle de vie.
Elle est victime de la route, des intoxications volontaires (strictement interdites !), ou involontaires par l'action d'autres substances utilisées dans la lutte contre les rongeurs par exemple (rodenticides).
A ce titre, on peut se réjouir du voisinage d'une fouine !
Il faut cependant ne pas tenter le diable et quand même veiller à ce que les volières et poulaillers soient parfaitement « étanches », hauteur et couverture, car la fouine grimpe très bien, et se faufile dans de petits interstices (y compris entre deux épaisseurs de grillage). A l'instar du renard, ses incursions dans les poulaillers se terminent parfois en " carnage ", quand toutes les poules se réveillent : l'instinct des prédateurs les pousse en effet à tuer ce qui bouge.
Elle peut abîmer l'isolation des maisons quand elle fait son nid sous toiture. Ses déjections ou les proies non consommées peuvent sentir très mauvais… Elle peut aussi s'introduire dans le moteur de véhicules attirée par la chaleur dégagée et y ronger câbles et durites sous les capots, ou l'isolant de câbles électriques qui apparemment sont d'une substance attractive !
La fouine figure sur la liste nationale des espèces dont la chasse est autorisée (mais dans la réalité, la chasse de jour avec un fusil n'a aucun sens en ce qui concerne la fouine qui est strictement nocturne).
Elle figure aussi sur la liste nationale des animaux pouvant être classées susceptible d'occasionner des dégâts (anc. " nuisibles ") selon
- qu'ils menacent la santé et la sécurité publiques,
- qu'ils commettent des dommages importants aux activités agricoles, forestières, et aquacoles,
- qu'ils nuisent à l'équilibre de la flore et de la faune (la simple "protection du gibier" n'étant pas un argument recevable).
- et autres atteintes privées

Ce classement " nuisible " est renouvelé (ou pas) tous les ans (ou 3 ans) par le préfet, selon les espèces, dans chaque département, au vu de justificatifs des dégâts commis.

(Voir fiche « nuisible »).
Si la fouine est classée comme tel, il est permis de la piéger. Si la fouine est classée nuisible dans votre département, un piège cage peut être installé. **Seul un piégeur agréé est autorisé à effectuer ce prélèvement et le classement varie d'une année à l'autre, aussi faut-il bien s'informer au préalable. Sachez que les animaux capturés dans ce cas-là sont mis à mort.**
Nature en Périgord n'est pas agréé pour effectuer des piégeages de fouines.
Pour connaître son statut légal dans votre département, consultez l'arrêté préfectoral annuel en mairie, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ou une association de protection de la nature.
MAIS il est à noter que la fouine est par ailleurs partiellement " protégée " par la Loi : on n'a pas le droit de la mutiler, dans un piège par exemple, ni de la transporter, et il est interdit de vendre ou d'acheter une fouine empaillée. Ceci de façon à éviter toute dérive commerciale.
Il faut savoir aussi qu'on n'a pas le droit de l'empoisonner, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre carnivore...

C'est souvent au mois de mai que l'on se plaint de la présence des fouines, à cause des portées qui grandissent : les jeunes fouines jouent et cela fait beaucoup de bruit. La mère leur rapporte des proies en pleine nuit. Proies qui pourront se décomposer sur place en dégageant de mauvaises odeurs, etc... Les déjections odorantes des fouines peuvent faire des taches quand l'urine traverse l'isolation, le placo...
Au cours de la période du rut également, entre la mi juillet et la mi août principalement, les fouines trouble le silence de la nuit par des poursuites très bruyantes et des cris. En dehors de ces périodes, les fouines sont solitaires, mâles et femelles vivent indépendamment. Les jeunes sont élevés par la mère uniquement, et se dispersent à la fin de l'été ou au début de l'automne. Pas de risque de voir se développer une " colonie " de fouine : cela n'existe pas.

Eloigner une fouine, ce n'est pas facile !

Si une seule fouine s'est installée, les problèmes ne seront pas importants et ne persisteront pas. S'il s'agit d'une femelle et de ses petits, il peut être envisagé de les faire partir.
Si le bâtiment est fermé, le mieux est de repérer les points d'entrée de la fouine (quelques centimètres suffisent) et de les obturer. Ceci empêche également la pénétration d'autres hôtes plus indésirables (rats…).
Cette opération doit être effectuée de préférence à la fin de l'été quand les jeunes sont sevrés et se dispersent.

Une fouine s'est installée dans mon grenier et devient gênante

Conflits et solutions proposées

- La fouine est sensible aux odeurs fortes. Les répulsifs olfactifs à badigeonner ou déposer sur les passages, et non loin du gîte tels que répulsifs anti-chats ou chiens, ou encore répulsifs naturels "spécial carnivores" se trouvent dans le commerce (anti-carnassier ®Valliance par exemple à 8,80 euros le flacon de la marque Schwegler, distribué en France entre autres par, Valliance 50 rue du Moulin, 69210 Saint Pierre la Palud, tél. 04.74.01.23.10 en 2006)
Dans un endroit peu aéré et en des points choisis (points de passages récurrents, crottiers…), déposez des chiffons imprégnés d'eau de Cologne ou d'essence de térébenthine s'avère être la solution la plus efficace, notamment au niveau des voies d'accès de ces animaux. Tous ces produits doivent être appliqués tous les 2 ou 3 jours pendant 2 à 3 semaines.
Les courants d'air peuvent également la faire fuir. Choisissant son gîte pour sa chaleur, une variation de température peut faire fuir la fouine.
D'autres types de dérangements peuvent être mis en place, avec des résultats plus ou moins efficaces (lumières fortes et bruits de radio). - le dérangement par la lumière en éclairant le gîte directement si possible à l'aide d'une lampe économique, à basse tension, sans risque de surchauffe (attention aux câble)
- le bruit (radio allumée en permanence placée directement près du gîte.
Ces derniers moyens, comme on peut le constater, ne sont ni très économiques, ni très écologiques…, ni toujours compatibles avec le confort des habitants humains…
Le simple fait d'intervenir dans l'espace de la fouine peut déjà constituer un dérangement insupportable pour elle.

La meilleure façon est de lui supprimer les accès. *Ce qui signifie grillager ou maçonner les entrées qui peuvent laisser passer une fouine (sans risque de nuire à l'aération de la toiture).*
Il est très important que le grillage soit robuste, de maillage suffisamment serré, et surtout étroitement et solidement attaché à son support (par des cavaliers rapprochés,
par exemple). On peut aussi obturer les trous avec des planches bien clouées, en
complétant le travail avec de la mousse expansive. Il faut également repérer les « rampes d'accès », tels que les plantes grimpantes le long de la maison, ou les gouttières et aménager des structures qui empêchent les fouines de monter vers les combles par exemple (grillages, dispositifs en entonnoir, fils électriques sur une façade…).
On peut aussi essayer de couper le passage à la fouine le long des gouttières, poutres extérieures, plantes grimpantes et arbres proches des bâtiments en y installant
des manchons de fer blanc hérissés de pointes tournées vers le bas, ou des colliers faits de doubles pointes métalliques ("stop minou")

Interdire tous les accès est difficile, il reste toujours un passage auquel on n'a pas pensé…) d'autant que la fouine peut passer par de tout petits trous (5cm/7cm)!
Assurez vous aussi que la fouine (et éventuellement ses jeune) est sortie, faites le gros du travail de « rebouchage » de jour puis terminez la nuit quand elle est sortie la nuit. Préférez aussi octobre après l'émancipation des jeunes.

Quand on réussit à éloigner une fouine quelle que soit la manière, il faut savoir que ce n'est que temporaire, car un endroit favorable est toujours susceptible d'être revisité et réoccupé.

Je voudrais offrir un gîte alternatif à la fouine

On pourra proposer aux fouines un gîte dans un tas de bois ou de paille, pour pallier la perte d'accès au grenier ou à la grange. Une boîte en bois dans laquelle on déposera des matériaux chaud (paille) et des aliments (œufs, fruits), avec quelques crottes de fouines placées à l'entrée du gîte.

Pour en savoir plus sur la Fouine :
« La fouine » par Roland LIBOIS, SFEPM, 1991
Brochure « la fouine au Luxembourg », dont la situation est similaire à la France : **http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Infofiche_Fouine_FC.PDF?langtype=2060**
► Brochure : « La fouine : que faire en cas de cohabitation difficile ?» : **http://environnement.wallonie.be/publi/education/fouine.pdf**
Dans votre collection de "*la Hulotte*", deux articles sur la Fouine :
n° 11 (pages 22-28)
n° 44 (pages 20-25) (numéro spécial "Petits Carnivores")
Un livre entièrement consacré à la Fouine :
" La Fouine ", de F. LEGER et F. STEIMER, réédité aux éditions BELIN /Eveil Nature (fin 2005)
La Fouine en images :
" Ma voisine la Fouine ", documentaire de R. Luques (52 minutes, le DVD : 21 euros - sept. 2006)
" Les sales bêtes ", documentaire de M.Ch. Brouard (15 animaux mal-aimés - dont la fouine – présentés en 52 minutes, le DVD : 21 euros - sept. 2006)
Diffusés notamment par : F.I.F.O. Distribution, Résidence La Fontaine, B.P. 10, 79340 MENIGOUTE, tél. 05.49.69.97.10 (frais de port pour 1 DVD : 4 euros au 15.09.2006)
Un livre sur la cohabitation entre hommes et bêtes :
"La nature sous son toit : hommes et bêtes, comment cohabiter ?", de J.-F. NOBLET, Editions Delachaux& Niestlé, 2005 (176 p.)